Quand Chirac condamnait les caricatures de Mahomet

03/11/2011 à 8h31

Le 8 février 2006, Charlie Hebdo publie des caricatures de Mahomet : Jacques Chirac condamne fermement.

Jacques Chirac a fermement condamné en Conseil des ministres, mercredi matin, *« les provocations manifestes susceptibles d'attiser dangereusement les passions »*. *« Tout ce qui peut blesser les convictions d'autrui, en particulier les convictions religieuses, doit être évité. La liberté d'expression doit s'exercer dans un esprit de responsabilité »*, a déclaré le chef de l'État.

Si la liberté d'expression est un des fondements de la République, celle-ci repose également sur les valeurs de tolérance et de respect de toutes les croyances. »

Le Figaro (08/02/2006)